



Le Médiateur de  
la Région wallonne  
écouter pour concilier

22 NOV. 2010

Monsieur GASTOUT  
Avenue Xavier Henrard, 49

1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE

N/Réf. : FB/ADY/ADY/S-2011-772-001

OBJET : votre réclamation

Monsieur,

Ce mercredi 17 novembre, le Collège des Bourgmestre et Echevins vous a reçu, en présence de mon collaborateur Alain DENISTRY.

A cette occasion, il a été précisé que vous n'avez pas eu communication écrite de la délibération du Collège du 27 janvier 2010, concernant la dernière mouture de votre projet.

Le Collège vous a prié d'en préciser la vue axonométrique et de le représenter. Un avis de principe pourra vous être alors remis, lors de la réunion suivante du Collège.

Si vous le souhaitez, votre projet pourra être discuté lors de la prochaine réunion entre les autorités communales et le Fonctionnaire délégué, dans le courant de la première quinzaine de décembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

Le Conseiller  
traitant votre dossier,

Alain DENISTRY

Le Médiateur,

Frédéric BOVESSE